



District du Gers de Football

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 24/06/2019 à 19h00

Procès-verbal N° 10

Membres convoqués : MM. BRANA – BROCAS – BRIFFOD – BURRIEL – CAMILLO – DAVOINE – DIOUF – DOSTES – FAUGERES – GEISSELHARDT – GLARIA – GUILLET – LAGARRIGUE – LINÉ – MARTINON – REQUENA – SAGE – SAINT YGNAN – THORIGNAC.

Mmes FRANÇOIS – GOUANELLE – GRIMAL – MEDIAMOLE – REIGNAUD – THORE.

Membres présents : MM. BRANA – BROCAS – BURRIEL – CAMILLO – DIOUF – DOSTES – GLARIA – LAGARRIGUE – LINÉ – REQUENA – SAGE.

Mmes FRANÇOIS – GOUANELLE – GRIMAL – MEDIAMOLE.

Membres excusés : MM. DAVOINE – FAUGERES – GEISSELHARDT – GUILLET – MARTINON – SAINT YGNAN – THORIGNAC

Mmes REIGNAUD - THORE



INFORMATIONS et DECISIONS du DISTRICT

INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT : Guy GLARIA

- Développement du foot à l'école. Possibilité d'intervention d'éducateurs des clubs dans les écoles primaires.
- Favoriser la présence de féminines dans les écoles de football des clubs.
- Persévérer dans l'accompagnement des jeunes arbitres.



COMPTES-RENDUS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

POLE SOCIAL ET FINANCIER : Jacques GEISSELHARDT

COMMISSION DES FINANCES : Boucar DIOUF

- Présentation du budget prévisionnel 2019-2020 (voir annexe 1). **Validé par le Comité Directeur**

Guy VAVASSORI :

1 – Opérations financières compte FFF :

- Crédit : 689,30 € (remboursement frais déplacement CDFP formation à l'IFF septembre et octobre 2018)

2 – Opérations financières compte LFO :

- Crédit : 11 791 € (2^{ème} acompte de 35% sur rétrocessions)
- Débit : 159,06 € (Journée des bénévoles part non prise en charge par la FFF)

3 – FAFA :

- Dossiers CASTERA VERDUZAN et LABEJAN : dans l'attente de la décision de la Commission Fédérale.
- DURAN : impossibilité d'établir le dossier par la Mairie de DURAN pour le 30 juin 2019. Report sur le FAFA 2019-2020.
- MIRADOUX : travaux d'entretien (3 168 €) non éligibles au FAFA.

4 – Divers :

- Compte-rendu financier finales du 8 juin.
- Droits d'engagements 2019- 2020 (Pas de changement-voir annexe 2). **Validé par le Comité Directeur.**
- Dispositions financières 2019 -2020 (voir annexe 3). **Validé par le Comité Directeur.**
- Barème des frais des officiels 2019-2020 (voir annexe 4). **Validé par le Comité Directeur.**
- Cotisation 2019-2020 membres du Comité Directeur : reconduite à hauteur de 35€.

COMMISSION CNDS : Claudette GRIMAL

- Point sur le CNDS : 6 dossiers clubs enregistrés à ce jour (AUCH FOOTBALL-EAUZE-L'ISLE JOURDAIN-J.F. CONDOM-MONFERRAN SAVES-VAL D'ARROS ADOUR).
- Ludisport : Le dispositif n'existe que dans le Gers. Reconduction incertaine la saison prochaine.

POLE JURIDIQUE : Louis SAINT YGNAN

COMMISSION DES LITIGES ET DISCIPLINE : André DAVOINE représenté par M. BURRIEL

Discipline

- Le 13/06 PV n°38 : 2 dossiers dont 1 transmis à l'instruction.

Litiges

- Le 06/06 PV n°33 : 1 dossier

POLE SPORTIF : Claude REQUENA

Question posée au Président de la Commission du statut de l'arbitrage : En ce qui concerne l'entente senior RBA FC / LE HOUGA, faut-il un arbitre à chacun de ces deux clubs ?

Réponse de M. CAMILLO : Oui, car il s'agit d'une entente entre 2 clubs indépendants.

COMMISSION TECHNIQUE DES JEUNES : Claude REQUENA

- Inquiétude sur la catégorie U17 pour la saison prochaine, faible en quantité suite aux modifications des catégories jeunes.

COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE : Bernard LAGARRIGUE

- Inquiétude pour la section garçons de Pardailhan, mais la section filles pourra être ouverte.
- Quinzaine du foot dans les écoles : remise des récompenses faite lundi dernier. La participation au concours artistique est jugée très intéressante par les écoles.

COMMISSION DES FEMININES : Serge CAMILLO

- Réunion programmée samedi 24 août à 10h.
- Suite à donner par le club d'ASTAFFORT (47) sur sa demande de participation au championnat féminin de notre District.

POLE VALORISATION ARBITRAGE ET DELEGATION : Eric BROCAS

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE : Eric BROCAS

- Application des dispositions décidées lors du dernier Comité Directeur du 3 juin dernier.
- Présence à l'AG du club du VAL D'ARROS ADOUR, très satisfait de la présence d'un membre du Comité Directeur du District.
- Les candidatures et formations seront traitées par l'IR2F.
- Réflexion à mener sur la composition de la Commission.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Prochain comité directeur le : 02 septembre 2019.



Le Président
Guy GLARIA

Le Secrétaire Général
Eric SAGE

ANNEXE 1

DOSSIER PREVISIONNEL 2019-2020

DEPENSES		RECETTES	
<u>1 – Achats stockés consommables (22 700 €)</u>		<u>1 – Engagements (65 000 €)</u>	
Fuel chauffage	2 900 €	Seniors	36 000 €
Equipements Intersport	5 000 €	Jeunes	22 500 €
Cartouche imprimante-toners	1 300 €	Féminines	1 500 €
Equipement Nike	13 500 €	Cotisations diverses	5 000 €
<u>2 – Achats non stockés – fournitures (5 350 €)</u>		<u>2 – Sanctions - autres droits (47 900 €)</u>	
Electricité – eau	2 500 €	Avertissements – suspensions	40 000 €
Produits d’entretien	250 €	Forfaits	2 600 €
Fournitures et petit matériel de bureau	2 100 €	Insuffisance d’arbitres	1 300 €
Petit matériels divers	500 €	Réclamations – Appels	700 €
<u>3 – Autres charges externes (88 800 €)</u>		Amendes diverses	3 300 €
LFO Coupe d’Occitanie	1 900 €	<u>3 – Subventions (148 700 €)</u>	
LFO Licences ayants droits	2 000 €	CNDS	6 000 €
Crédit-Bail copieur	2 500 €	Conseil Départemental	10 600 €
Entretien, réparation locaux	3 000 €	LFO	42 000 €
Entretien, réparation matériels	700 €	FFF	71 000 €
Nettoyage équipements	1 000 €	CAPG	5 000 €
Maintenances	1 900 €	Nike	13 500 €
Assurances	950 €	Intersport	600 €
Documentation	1 700 €	<u>4 – Produits financiers (900 €)</u>	
Honoraires	3 700 €	Intérêts bancaires	900 €
Déplacements	25 000 €	<u>5 – Produits exceptionnels (7 700 €)</u>	
Missions-réceptions	6 500 €	Reprises sur provisions	6 000 €
Stages	9 000 €	Subv.Inv/résultat	1 700 €
Futsal jeunes	3 600 €	<u>6 – Transfert de charges (40 600 €)</u>	
Frais postaux	3 900 €	Formation éducateurs	5 600 €
Bénévoles frais abandonnés	20 000 €	Remboursements frais LFO	10 000 €
Services bancaires	600 €	Participations diverses	5 000 €
Cotisations	650 €	Bénévoles frais abandonnés	20 000 €
Dons divers	200 €		
<u>4 – Impôts et taxes (5 700 €)</u>		<u>TOTAL RECETTES</u>	310 800 €
Formation professionnelle	1 600 €		
Taxes foncières	4 100 €		
<u>5 – Charges de personnels (144 000 €)</u>			
Salaires	105 000 €		
Charges sur salaires	39 000 €		
<u>6 – Charges financières (1 200 €)</u>			
Intérêts des emprunts	1 200 €		
<u>7 – Charges exceptionnelles (7 200 €)</u>			
Subventions versées	6 000 €		
Divers	1 200 €		
<u>8 – Dotations aux amortissements et provisions (22 000 €)</u>			
Dotations aux amortissements	20 000 €		
Dotations aux provisions	2 000 €		
<u>TOTAL DEPENSES</u>	296 950 €		
12 – Excédent prévisionnel 2019-2020	13 850 €		
	310 800 €		

ANNEXE 2

FICHE DES DROITS DUS - SAISON 2019/2020



Nom du Club :

N° d'Affiliation :

Mode de règlement : Date :

Catégories	Cotisation Annuelle	Frais administratifs et de Gestion	Indemnités Forfaitaire	Engagements	Total des Droits dus par équipes engagées	Nombre d'Equipes	Droits dus par le club
Championnat Seniors							
Départemental 1 (D1)	71	134	101	49	355
Départemental 2 (D2)	71	127	100	47	345
Départemental 3 (D3)	71	127	100	45	343
Futsal Seniors (1)	/	17	/	18	35
Coupes Seniors							
Coupe d'Occitanie (Obligatoire pour les équipes 1 de D1)		12		30	42	
Coupe du Gers Jeff AUCOURT (Obligatoire)		26		29	55	
Coupe Savoldelli (Equipe 1 de D2 et D3)		26		25	51	
Coupe des Réserves Jean FOURCADE (Obligatoire)		26		25	51	
Challenge du District (Equipe de D3)		25		19	44	
Jeunes							
Club de Jeunes	35	41		41	117	
Entente de Jeunes	35	86			121	
Entente Seniors	35	91			126	
Championnat Jeunes							
U 19 interdistrict	10	22		22	54
U 17	10	22		22	54
U 15	10	22		22	54
U 13	10	16		22	48
U 11	10	16		22	48
U 9	Gratuit	24		Gratuit	24
U 7	Gratuit	24		Gratuit	24
Futsal Jeunes U15 à U19 (1)	/	25		12	37
Futsal Jeunes U6 à U13 (1)	/	8		14	22
Coupes Jeunes							
Coupe Interdistrict U19		16		27	43
Coupe d'Occitanie U19		16		12	28
Coupe d'Occitanie U17		15		12	27
Coupe d'Occitanie U15		15		12	27
Coupe du Gers U17		16		22	38
Coupe du Gers U15 Jean Luc GARNIER		16		22	38
Coupe du Gers et Festival Pitch U13		16		22	38
Coupe du Gers et Challenge U11		16		22	38
Journée Nationale des U6, U7, U8 et U9 (obligatoire)							
		16		18	34
Féminines							
Coupe de France (droits d'engagement FFF (26 €))		/		/	/	/	/
Coupe d'Occitanie Seniors à 11		/		23	23	/	/
Challenge Souchon		/		/	/	/	/
Championnats Féminines (à 8 ou à 11)		55		26	81
Coupe du Gers Féminines Julie PEGUILHAN (à 11)		29		29	58
Futsal Féminines (1)		17		18	35
Licence Officiel (par arbitre) obligatoire							
		27			27
Solidarité (obligatoire)							
					18

(1) Participation Futsal par équipe engagée.

Total dû

Fiche à retourner avec le règlement correspondant au

Secrétariat du District du Gers de Football – 587, Route de Lavacant - 32000 AUCH AVANT LE 19 JUILLET 2019

NOTICE VOIR AU VERSO →

ANNEXE 3

DISPOSITIONS FINANCIERES 2019-2020

(Validées par le Comité Directeur du 24 Juin 2019)

1 ^{er} forfait seniors (D1, D2 et D3)	50 €	708253
2 ^{ème} forfait seniors et forfait général (D1, D2 et D3)	100 €	708253
1 ^{er} forfait jeunes et féminines	30 €	708254
2 ^{ème} forfait jeunes et féminines	40 €	708254
3 ^{ème} forfait et forfait général jeunes et féminines	50 €	708254
Forfait général avant les compétitions	100 €	708256
Forfait général dans les 2 dernières journées de championnat (foot à 11)	460 €	708256
Retrait ou engagement d'une équipe de jeunes avant la compétition	40 €	708256
Equipe abandonnant volontairement le terrain	100 €	708256
Fraude sur l'identité d'un joueur (minimum 250€)	250 €	708212
Falsification de licence de joueur (minimum 250€)	250 €	708212
Falsification feuille de match (au club responsable)	250 €	708212
Feuille de match irrégulière	30 €	708256
Non utilisation de la FMI (au club fautif)	30 €	708252
Non envoi ou envoi hors délais de la FMI par le club recevant	25 €	708252
Feuille de match papier retournée hors délais (seniors et jeunes)	25 €	708252
Feuille de match papier seniors et jeunes hors délais (+ 1 semaine)	50 €	708252
Licence joueur manquante seniors	20 €	708251
Licence joueur manquante jeunes et féminines	10 €	708251
Licence dirigeant manquante	20 €	708251
Licences joueurs manquantes (forfait par équipe)	35 €	708251
Absence de délégué à la police du terrain	30 €	708251
Absence sur le stade de l'affiche « RESPECTEZ L'ARBITRE »	50 €	708256
Refus non motivé de prêt de terrain	40 €	708256
Non saisie de résultat sur internet	30 €	708258
Saisie hors délais de résultat sur internet	25 €	708258
Saisie erronée de résultat	25 €	708258
Défaut de renseignement ou non-retour de document	35 €	708256
Joueur non qualifié	15 €	708256
Refus non motivé d'une sélection par un joueur	40 €	708256
Défaut de surclassement	50 €	708256
Non-respect de la catégorie d'âge	25 €	708256
Non-respect des obligations clubs art. 59 et 60 des RG du District (Equipes et ententes de jeunes)	50 €	708256
Modification calendriers hors délais	35 €	708256
Réclamation confirmée par une équipe senior	40 €	708220
Réclamation confirmée par une équipe jeune ou féminine	25 €	708220
Réclamation non confirmée-frais de dossier	25 €	708220
Frais ouverture de dossier sans suite	22 €	708258
Frais ouverture dossier (articles 1 à 8 barème disciplinaire)	25 €	708212
Frais ouverture dossier (articles 9 à 13 barème disciplinaire)	43 €	708212
Frais de procédure sur appel règlementaire	45 €	708230
Frais de procédure sur appel disciplinaire	60 €	708320
Frais de notification (suspension > 6 matchs)	6 €	791100
Absence non excusée à des convocations d'Instance (par personne) Avertissement	35 €	708256
	15 €	708211

Exclusion (récidive d'avertissements pendant la rencontre)	30 €	708212
Non restitution ou détérioration trophées District	150 €	708256
Absence à l'Assemblée Générale	100 €	708256
Contrôle de conformité des installations	25 €	708256
Forfait Coupe du Gers Jeff AUCOURT (jusqu'aux 1/4 de Finale)	100 €	708253
Forfait Coupe du Gers Jeff AUCOURT (1/2 Finale et Finale)	200 €	708253
Forfait Coupe du Gers Julie PEGUILHAN (jusqu'aux 1/4 de Finale)	100 €	708254
Forfait Coupe du Gers Julie PEGUILHAN (1/2 Finale et Finale)	200 €	708254
Forfait autres Coupes et Challenge (jusqu'aux 1/4 de Finale)	50 €	708253
Forfait autres Coupes et Challenge (1/2 Finale et Finale)	100 €	708253
Forfait Coupe Jeunes U15 – U17 – U19 (jusqu'aux 1/4 de Finale)	50 €	708254
Forfait Coupe Jeunes U15 – U17 – U19 (1/2 Finale et Finale)	75 €	708254
Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage		
D1 : par année d'infraction et par arbitre manquant	120 €	708255
D2 et D3 : par année d'infraction et par arbitre manquant	50 €	708255

ANNEXE 4



BAREME ARBITRAGE SAISON 2019 - 2020 District du Gers de Football



KILOMETRAGE : Distance ALLER + RETOUR (KMS SUR VOS DESIGNATIONS) : 0.401 € / KM Forfait Minimum : 35 €					
INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT SENIORS *			INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT JEUNES *		
	Centre	Assistant		Centre	Assistant
<u>Coupe de France (tours District)</u>	39 €	22 €	<u>Coupe Gambardella</u>	37 €	27 €
<u>Coupe Occitanie (tours District)</u>	36 €	22 €	<u>U 20 Elite (géré par la L.F.O.)</u>	/	/
<u>Coupe du Gers (Garçons et Filles)</u>	37 €	22 €	<u>U 18 Régionaux</u>	37 €	27 €
<u>Coupe Savoldelli</u>	37 €	22 €	<u>U 16 Régionaux</u>	30 €	24 €
<u>Coupe des Réserves</u>	31 €	22 €	<u>U 14 Régionaux</u>	30 €	20 €
<u>Challenge du District</u>	31 €	22 €	<u>U 19 District / Interdistrict</u>	33 €	20 €
<u>Régional 1 (R1) géré par la L.F.O.</u>	60 €	35 €	<u>U 17 District</u>	24 €	20 €
<u>Régional 2 (R2) géré par la L.F.O.</u>	50 €	33 €	<u>U 15 District</u>	23 €	20 €
<u>Régional 3 (R3) géré par la L.F.O.</u>	45 €	32 €	<u>U 13 District</u>	21 €	
<u>Départemental 1 (D1)</u>	39 €	22 €	<u>Futsal et autres désignations officielles :</u>		
<u>Départemental 2 (D2)</u>	36 €	22 €	Journée :	50 €	
<u>Départemental 3 (D3)</u>	33 €	22 €	Demi-journée :	25 €	
<u>Féminines District</u>	32 €	22 €	OBSERVATION / DELEGATION		
<u>Titres de Champions (barème championnats respectifs)</u>			<u>JUGE OBSERVATEUR ou ACCOMPAGNATEUR</u>	35 €	
<u>Futsal et autres désignations officielles :</u>			<u>JUGE DELEGUE : 0.401 € / km (aller+retour) avec forfait minimum de 35 €</u>		
Journée :	60 €				
Demi-journée :	30 €				
Indemnité supplémentaire SENIORS pour match en semaine (hors jours fériés) : 16 €					
* L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu. Si le match n'a pas eu lieu pour intempéries, terrain déclaré impraticable ou forfait constaté sur place, seuls, les frais de déplacement sont pris en charge pour l'arbitre. Lors de convocation devant les Commissions juridiques, les frais de déplacements sont pris en charge suivant le kilométrage effectué par l'arbitre, le délégué ou le membre de commission.					

N.B. : Barème applicable à compter du 1^{er} Juillet 2019.

Dernière mise à jour le 24/06/2019